

DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE
Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois
COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE
COMPTE-RENDU
Séance Conseil Communautaire du 23 Juin 2017-Semine

Présents : Mmes Carine LAVAL, Marthe CUTELLE, Carole BRETON, Mylène DUCLOS, Corinne GUISEPPIN, Anne-Marie BAILLEUL, Paulette LENORMAND, Mrs Patrick BLONDET, André-Gilles CHATAGNAT, Paul RANNARD, Louis CHAUMONTET Emmanuel GEORGES, Jean-Marc LAGRIFFOUL, Christian VERMELLE, Alain CHAMOSSET, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Gilles PASCAL, Orlando DOMINGUES, Patrice GAILLARD, Alain LAMBERT Michel BOTTERI, Guy PERRET, Jean-Yves MACHARD, Hugues PERROT, Serge ROUX.

Pouvoirs : Mme Christine VIONNET donne son pouvoir à Hugues PERROT, M. Bernard THIBOUD donne son pouvoir à Paul RANNARD, Thierry DEROBERT donne son pouvoir à Emmanuel GEORGES, Gilles PILLOUX donne son pouvoir à Guy PERRET, Stéphane BRUN donne son pouvoir à Anne Marie BAILLEUIL, Bruno PENASA donne son pouvoir à Orlando DOMINGUES, Bernard CHASSOT donne son pouvoir à Patrice GAILLARD.

Absents excusés : Mme Estelita LACHENAL, Mrs Joseph TRAVAIL, Grégoire LAFAVERGES.

Mme Carole BRETON est désignée secrétaire de séance

Compte rendu du conseil du 16 mai 2017

Le Conseil approuve à l'unanimité le compte rendu.

Points traités à l'ordre du jour

URBANISME – AMENAGEMENT du TERRITOIRE

Rapporteur : Bernard REVILLON

RAPPORT N°1- Vote du Budget Annexe « ADS »

Il est rappelé que la CCUR a pris deux délibérations :

- n° 209 du 16 mai 2017 un service d'instruction des ADS mis à disposition des communes par le biais de conventions particulières avec chaque commune.
- n°210/2017 en date du 16/05/2017 décidant de la création d'un nouveau budget ANNEXE à compter du 1.07.2017 pour ce service ADS.

Il est demandé au Conseil Communautaire d'approuver le Budget Annexe « ADS » comme suit :

- fonctionnement	- Dépenses	65 000.00 €
	- Recettes	65 000.00 €
- investissement	Néant	

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré approuve le Budget Annexe « ADS » comme indiqué précédemment.

Approbation à l'unanimité

RAPPORT N°2- Approbation de la Modification simplifiée n°1 du PLU de Chaumont

Considérant que la procédure de Modification simplifiée n°1 du PLU de Chaumont a été menée à bien, et qu'une mise à disposition du dossier au public s'est déroulée entre le 12 avril et le 17 mai 2017.

Considérant qu'aucune remarque n'a été déposée dans les avis des PPA et dans les registres mis à disposition du public,

Considérant que le projet de Modification simplifiée n°1 du PLU de Chaumont présentée au Conseil Communautaire est prêt à être approuvé conformément à l'article L153-21 du Code de l'urbanisme.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré approuve la Modification simplifiée n°1 du PLU de Chaumont, conformément au dossier annexé à la convocation.

Approbation à l'unanimité

ADMINISTRATION GENERALE ET RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Paul RANNARD

RAPPORT N°3 - Modification du tableau des emplois permanents de la collectivité

Ce projet de délibération annule et remplace la Délibération n° CC 201/2017 du 16 mai 2017.

Il convient d'élargir le poste d'agent comptable à temps complet, grade rédacteur actuellement, aux grades du cadre d'emplois des adjoints administratifs.

En effet, autoriser l'emploi d'agent comptable sur le seul grade de rédacteur pénalise le recrutement de personnel compétent en la matière. Le fait d'autoriser également cet emploi sur les grades d'adjoint administratif, adjoint administratif principal de 2^{ème} classe et adjoint administratif principal de 1^{ère} classe permettra à la collectivité d'obtenir davantage de candidatures et de répondre aux besoins du service comptabilité.

Par ailleurs, considérant que le tableau des emplois permanents de la C.C.U.R. a été établi par juxtaposition des tableaux des emplois des 3 Communautés de Communes fusionnées, il y a lieu de le mettre à jour pour apporter plus de cohérence et répondre au mieux aux besoins de la nouvelle collectivité issue de cette fusion, relevant d'une strate démographique différente des situations antérieures.

Considérant également que les services « assainissement collectif » et « techniques » nécessitent d'être renforcés,

Il convient de modifier le tableau des emplois permanents de la collectivité (tableau en pièce jointe).

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré accepte les propositions, de fixer le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité tel qu'indiqué en annexe, à compter du 28 juin 2017, d'autoriser le Président à prendre toutes les dispositions relatives aux recrutements nécessaires au bon fonctionnement des services, à compter du 28.06.2017, d'indiquer que la présente délibération annule et remplace la délibération n° CC 201/2017 du Conseil Communautaire du 16 mai 2017.

Approbation à l'unanimité

Points du Rapport Additif

FINANCES

Rapporteur : Jean Yves MACHARD

RAPPORT N°4 : Prélèvement automatique - Extension aux différentes recettes de la communauté de communes Usses et Rhône

Il est rappelé que le conseil par délibération N°175/2017 en date du 11/04/2017 a approuvé le principe de mise en œuvre du prélèvement automatique pour les locataires volontaires (professionnels de santé) de la maison de vie. Il paraît utile de proposer cette option automatique à tous les usagers redevables d'une somme à la Communauté de Communes Usses et Rhône.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré approuve la mise en place du prélèvement automatique pour toutes les recettes de la Communauté de Communes et ce quel que soit le budget concerné et autoriser le Président à accomplir toutes les formalités en vue de l'exécution de la présente délibération.

Approbation à l'unanimité

RAPPORT N°5 : Décision modificative – N°1 – virement de crédits Budget Annexe 2017 Zone de Loisirs

Il est souligné que la trésorerie a transmis une demande de décision modificative afin de permettre le paiement de factures sur le chapitre 21 (réfection du parking Poids lourds, installation de mobiliers dans le bâtiment de l'entrée de zone...).

Le budget 2017 ne disposant pas suffisamment de crédits il convient d'ouvrir les crédits nécessaires sur le bon chapitre (initialement dépenses prévues au chapitre 23).

Il convient de régulariser cette situation et ce tel que proposé par le trésorier.

dépenses		
Chapitres/comptes	augmentation	diminution
23		
compte 2313		83 000.00
21		
Compte 2188	47 760.00	
Compte 2135	1 240.00	
Compte 2181	9 000.00	
Compte 2184	25 000.00	
total	83 000.00	83 000.00

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré approuve la proposition DM n°1 applicable au Budget Annexe 2017 de la Zone de Loisirs et ce tel que présenté.

Approbation à l'unanimité

La séance est levée à 18H00.